

**Communes forestières**  
**Auvergne-Rhône-Alpes**

Photo © Communes forestières

n°

**30**

**ette info**  
**2025**

Union régionale des Associations  
des Communes forestières  
Auvergne-Rhône-Alpes

256 rue de la République  
73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Association loi 1901  
SIRET : 428 991 178 00032

**Toutes les actualités**  
départementales,  
régionales,  
nationales.

**Zoom spécial**

**Qu'est-ce que la DFCI ? Quel  
impact pour les élus locaux ?**

.....  
Sommaire p.2

# Sommaire

**Zoom** | Qu'est-ce que la DFCI ? Quel impact pour les élus locaux ? p.3-4



## ACTUALITÉS RÉGIONALES

**Bois construction** | DETR et DSIL bonifiées : Bilan 2025 positif de l'incitation aux bois locaux certifiés dans la construction publique ..... p.5

**Bois construction** | Salon Be Positive- Matériaux bio et géosourcés en région AURA - un territoire riche en ressources – Ville et Aménagement Durable ..... p.6

**Equilibre sylvo-cynégétique** | Bilan d'étape du projet INFAC THEM : captures hivernales, engagement et perspectives ..... p.6

**Forêts de montagne** | Le Manifeste Bois des Alpes ..... p.8

**Pédagogie** | Dans 1000 communes, la forêt fait école - Webinaire annuel ..... p.10

**Vie associative** | Les Assemblées Générales des associations.....p.10

## ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES p.11-17



01  
42 » Florine DUMAY, nouvelle Chargée de mission Ain, Loire, Rhône au service des élus



03 » Une nouvelle chargée de mission pour le Puy-de-Dôme et l'Allier



07 » Politiques forestières locales : Trois questions à Alain Féougier, président des Communes forestières de l'Ardèche



15 » Copil PNR Aubrac- Signature d'une convention  
» Forêt pédagogique de Clavières- 2ème journée de l'année  
» Assemblée Générale des Communes forestières du Cantal  
» Atelier prospective du PNRVA - Renouvellement de la charte  
» Spectacle-débat- « Il était un bois » à Murat



26 » Intégration d'un bien sans maître au patrimoine communal à Marignac en Dordogne  
» Forêts pédagogiques : Première sortie pour les élèves de Luc en Dordogne  
» Sensibiliser les collégiens et étudiants au rôle de l'élue forestier



38 » La Forêt de Chartreuse : Un Joyau Naturel Labellisé « Forêt d'Exception® »  
» La filière forêt-bois : un levier stratégique pour des territoires durables dans les SCoT et les PCAET  
» Plus on est de fous, plus on rit (des dangers) !



63 » Une nouvelle chargée de mission pour le Puy-de-Dôme et l'Allier  
» Atelier prospective du PNRVA - Renouvellement de la charte



73 » Les Forestivités : un festival inédit en Savoie pour célébrer la forêt et le bois du 19 octobre au 2 novembre 2025  
» Participation de l'association des Communes forestières de Savoie à la journée des Maires et des collectivités  
» Rencontre COFOR 73 et 74/ONF/Scieurs



74 » Rencontre COFOR 73 et 74/ONF/Scieurs  
» Assemblée Générale 2025  
» Recrutement d'un.e chargé.e de mission de Haute-Savoie



## Agenda

Retrouvez toutes nos actions sur l'agenda de notre site !

## Abonnez-vous !

Restons connectés, communiquons ensemble sur les réseaux.



## Qu'est-ce que la DFCI ? Quel impact pour les élus locaux ?

La DFCI, ou Défense des Forêts Contre l'Incendie, est un pilier essentiel de la politique nationale visant à protéger nos massifs forestiers contre les incendies. Cette politique s'articule autour de plusieurs axes majeurs :

- **Prévoir le risque et en traiter les causes ;**
- **Assurer la surveillance des massifs et intervenir rapidement et efficacement sur les feux naissants ;**
- **Équiper et aménager les massifs forestiers ;**
- **Informers le grand public, les élus et les professionnels.**

### **Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI)**

Cette stratégie nationale est mise en œuvre au niveau départemental grâce au Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI), élaboré par le préfet. Ce plan liste les actions à mener localement, identifie les acteurs pilotes de chacune de ces actions et leur calendrier de réalisation. Ces actions concernent :

- **L'information** (formation des élus, information du grand public, etc.) ;
- **L'aménagement** (équipement des massifs, entretien des équipements, débroussaillage) ;
- **La surveillance et la prévention du risque** (amélioration des connaissances, arrêté d'emploi du feu, etc.)

### **Rôle des élus**

Les élus jouent un rôle crucial dans cette politique nationale en tant que garants de la sécurité de leurs administrés :

#### **1. Informer les administrés sur le risque**

Chaque commune doit éditer un Document d'Information Communal des Risques Majeurs, accessible gratuitement en mairie. Ce document fait l'état des risques présents sur la commune, des moyens de communication de l'alerte et des bonnes pratiques à adopter en cas de sinistre.

#### **2. Garantir la sauvegarde de ses administrés**

Les communes et les communautés de communes doivent élaborer des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) ou des Plans intercommunaux de Sauvegarde (PiCS). Ces documents opérationnels listent les moyens à disposition de la commune pour assurer la sauvegarde de la population.

#### **3. Aménager son territoire et équiper ses massifs forestiers**

Dès la réalisation des documents d'urbanisme, les élus peuvent prévenir le risque et faciliter l'action des secours. L'équipement et l'entretien des aménagements dans les massifs jouent également un rôle important.

#### **4. Contrôler la réalisation du débroussaillage réglementaire**

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sont obligatoires sur certains territoires. Les élus doivent assurer la transmission et la vulgarisation de cette information auprès des administrés, ainsi que contrôler la bonne réalisation de ce débroussaillage.

### **Les Communes forestières, à vos côtés, pour renforcer la sécurité de vos administrés et de votre territoire**

Depuis 2020, l'Union régionale Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) a mis en place un accompagnement renforcé pour ses adhérents afin de répondre à l'augmentation du risque d'incendie de forêt. Deux salariés référents coordonnent les actions, en collaboration avec tout le réseau d'élus et de chargés de mission de l'Union régionale.



### **Adaptation aux réalités du territoire**

La diversité des climats et des territoires forestiers d'Auvergne-Rhône-Alpes nécessite des approches variées pour gérer le risque d'incendie de forêt. Que ce soit à Montluçon ou à Vallon Pont d'Arc, l'accompagnement des Communes forestières (Cofor) s'adapte tout en garantissant un niveau d'engagement équitable pour chaque collectivité adhérente. Nos élus et salariés, présents dans les instances de décision et de concertation, représentent vos intérêts dans la construction des politiques de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI), de la préfecture jusqu'aux ministères. En cinq ans, notre réseau a acquis une expérience qui en fait un acteur incontournable de l'action publique en matière de DFCI. Le maire est au cœur de la prévention et de la réponse à la crise. Désormais, avec les Cofor, ils disposent d'une boîte à outils complète :

#### **1. Maîtriser les enjeux des incendies de forêt et les politiques publiques**

Nous proposons une offre de formation progressive et une information régulière. Plus de 524 élus ont déjà été formés en Auvergne-Rhône-Alpes, grâce à des modules de formation adaptés au territoire. Découvrez les grands principes du risque d'incendie de forêt jusqu'à la mise en œuvre d'actions et d'investissements dédiés : de l'intervention en Conseil communautaire à la visite commentée de terrain, nos salariés et élus se déploient en proximité.

#### **2. Préparer son territoire à l'augmentation du risque**

Nous vous aidons à intégrer le risque lié aux forêts dans les documents d'urbanisme. Du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) au Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'ensemble des documents d'urbanisme peut intégrer une dimension forestière et identifier des points d'attention pour anticiper l'évolution du risque d'incendie de forêt. Mieux connaître les données clés de son territoire, comprendre les outils réglementaires à mobiliser, se faire aider pour porter ces exigences avec les prestataires techniques : salariés et élus des Cofor sont à vos côtés.

#### **3. Être épaulé dans l'application des réglementations complexes**

Les Cofor mettent en place une permanence téléphonique et numérique pour les élus, sur les Obligations Légales de Débroussaillage. Ils proposent en complément d'organiser des réunions publiques, fournissent des fiches techniques et décryptent la réglementation au cas par cas, avec vous. Depuis 2024, nous accompagnons, de manière innovante, quelques collectivités pour faciliter la mise en œuvre du débroussaillage.

### **Contacts**

Une page dédiée, regroupant nos actualités, actions, agendas et contacts est à votre disposition sur le site de l'union régionale : à la page actions et D.F.C.I.



## Bois construction | DETR et DSIL bonifiées : Bilan 2025 positif de l'incitation aux bois locaux certifiés dans la construction publique

Depuis 2018, les Préfectures, au travers des dispositifs DETR et DSIL, ont décidé de valoriser les communes et collectivités faisant le choix de mettre en œuvre du bois local certifié Bois des Alpes ou Bois des Territoires du Massif central dans leurs projets.

Ces aides financières incitatives sont un véritable levier pour la valorisation locale de la ressource forestière par les entreprises de la filière forêt-bois. Elles sont une opportunité pour le territoire de dynamiser l'économie par le maintien et la création d'emplois locaux non délocalisables et le maintien de la forêt dans toutes ses fonctions. Elles viennent en complément du dispositif régional et parfois de dispositifs départementaux (01-07-26-63) valorisant également le bois local certifié dans les constructions des collectivités.

**En 2025, en Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont 10 Préfectures sur 12 qui ont mis en place un bonus bois local certifié, et qui s'appuie sur les marques de certification Bois des Alpes et Bois des Territoires du Massif central.** Cette année, face à la crise scolyte en cours coté Alpes, les deux préfectures de Savoie et Haute-Savoie ont également intégré la notion de bois scolyté.

**Sur la région AURA, sur cette campagne en 2025, ce sont 44 attestations** qui ont été réalisées, dont 17 pour des départements dont c'est la première année pour laquelle les Préfectures ont instauré un système d'attestation. Ces futurs projets représentent à eux seuls :

Montant global des projets (pour 40 projets) : **plus de 60 millions d'euros d'investissements** (moyenne de 1.5million par projet), ce qui représente **12 à 15 millions d'euros pour les lots bois.**

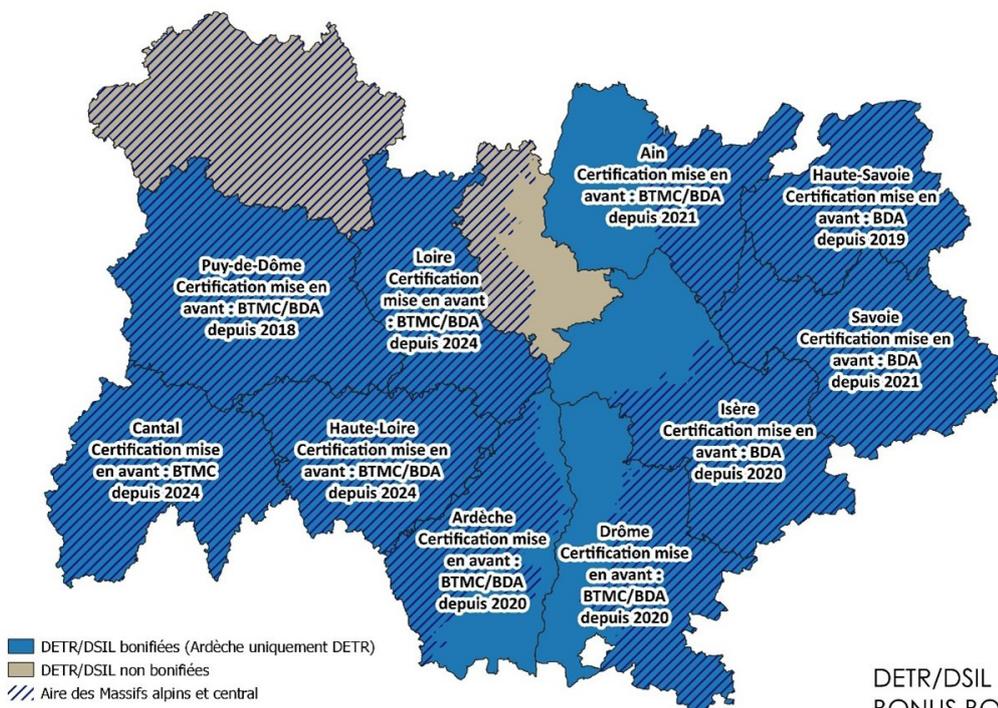
Nombre de m<sup>3</sup> mis en œuvre dans les bâtiments estimés en bois local certifié (pour 40 projets) : **2200m<sup>3</sup>** (moyenne de 55m<sup>3</sup>/projet)

Nombre de m<sup>3</sup> prélevés en forêt : **environ 10 000m<sup>3</sup>**

Nombre d'hectares de forêts gérées durablement pendant 80 ans : **environ 5000 ha**

Nombre d'emplois locaux maintenus ou créés non-délocalisables pendant un an : **environ 50 emplois.**

*A noter : Le dispositif régional « construire ou rénover mon bâtiment avec du bois local » est temporairement fermé depuis le vendredi 25 avril. Il n'est plus possible de déposer vos dossiers pour le moment. Suite à son succès, les conditions d'éligibilité vont être révisées et le dispositif sera réouvert ultérieurement.*



## Bois construction | Salon Be Positive - Matériaux bio et géosourcés en région AURA - un territoire riche en ressources – Ville et Aménagement Durable

Dans le cadre du Salon Be Positive, les Communes forestières AURA sont intervenus, aux côtés de leurs partenaires Ville et Aménagement Durable, de Rhônapi et de Manufacture Bois Paille pour échanger sur les matériaux bio et géosourcés en région AURA. L'occasion de présenter à une trentaine de personnes les certifications BTMC™ et BDA™ comme outils pour l'intégration du bois local dans les marchés publics.



## Equilibre sylvo-cynégétique | Bilan d'étape du projet INFAC THEM (INfluence des ACTivités Humaines sur la biodiversité et le fonctionnement d'un Ecosystème de Montagne) : captures hivernales, engagement et perspectives

### Un hiver d'action sur le terrain

L'hiver dernier, le projet INFAC THEM a franchi une étape clé avec la réalisation d'une première campagne complète de captures sur les deux espèces ciblées : le renard et les cervidés. Lors de ces opérations de capture, des colliers GPS sont installés sur les animaux. Ces opérations, menées dans des conditions exigeantes, ont permis de collecter des données précieuses sur l'état sanitaire, le comportement et les déplacements de ces animaux. Les équipes mobilisées ont pu ainsi d'une part enrichir la base de données GPS et scientifique du projet, indispensable pour mieux comprendre les interactions entre faune sauvage, environnement et activités humaines. D'autres part, ces captures ont permis de faire évoluer les techniques de manipulation de ces animaux permettant aux opérateurs de travailler plus efficacement et en sécurité.

### Des résultats concrets pour la biodiversité et la santé

Les captures hivernales ont permis :

- D'équiper de colliers GPS 22 cervidés dont 15 femelles et 7 mâles et pour les renards 10 individus dont 6 femelles et 4 mâles ;

- De prélever des échantillons biologiques (sang, poils, tiques) destinés à des analyses sanitaires, notamment pour la surveillance de zoonoses et de parasites d'intérêt ;
- De recueillir des observations comportementales qui serviront à affiner les modèles de gestion adaptative des populations.

Ces données sont en cours d'analyse et permettront, à terme, d'orienter les actions de gestion et de prévention au bénéfice de la biodiversité et des activités humaines.



Photo © Communes forestières

### Un engagement renforcé : signature de la lettre d'engagement le 28 mars 2025

Le 28 mars dernier, une étape institutionnelle clé a été franchie avec la signature officielle de la lettre d'engagement par l'ensemble des partenaires du projet. Cette signature marque le lancement officiel du programme dans le territoire du massif Trois Vallées auprès de ces acteurs. Ce document formalise la volonté collective de poursuivre et d'amplifier la dynamique engagée. Il précise les objectifs partagés, les responsabilités de chacun et les moyens mobilisés pour garantir la réussite du programme. Cette signature marque la reconnaissance du projet INFAC THEM comme un levier structurant pour la gestion intégrée de la faune sauvage et la préservation de la biodiversité au niveau territorial. Les signataires de cette lettre d'engagement regroupent : les mairies (Les Belleville, Les Allues, Courchevel, Feissons-sur-Salins, Brides-les-Bains, Montagny, Bozel, Salins Fontaine), les sociétés d'exploitations du domaine skiable des Trois Vallées (Société des Trois Vallées, Méribel Alpina, SETAM, SEVABEL), l'Office Français de la Biodiversité, le Parc National de la Vanoise, l'Office National des Forêts, la Fédération Départementale des Chasseurs de Savoie et enfin l'Union régionale des Communes forestières.

### La suite du programme : cap sur la continuité et l'enrichissement des données

Le projet ne s'arrête pas là. Forts de cette dynamique, les techniciens poursuivent la collecte de données, notamment au printemps et à l'été. Pour réaliser cette étude, un des besoins fondamentaux est de caractériser l'environnement dans les Trois Vallées. Un total de 90 placettes forestières ont été réparties sur le territoire.

Ainsi, les prochaines étapes incluent différents protocoles sur ces placettes :

- La caractérisation du peuplement forestier et de son évolution comme la régénération et l'abroussement par exemple ;
- Identifier les différentes espèces d'oiseaux qui composent la communauté aviaire des placettes. Cette identification se fait par le protocole STOC ;
- Relevé des pièges photos qui ont pour mission de donner un indicateur de la présence des cervidés et autres ongulés.

À travers INFAC THEM, le territoire des Trois Vallées s'affirme comme un laboratoire à ciel ouvert pour l'innovation en matière de cohabitation durable entre l'homme, la faune sauvage et l'environnement. Merci à tous les partenaires, acteurs de terrain et soutiens institutionnels pour leur engagement sans faille dans cette aventure collective naissante.



Photo © Communes forestières

### Les Alpes françaises se préparent pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030

Les Alpes françaises ont été désignées pour organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, un événement qui marque un tournant majeur dans l'histoire du massif alpin et dans le développement de la filière du bois local. L'objectif central est de fédérer les deux régions alpines afin de créer des Jeux Olympiques exemplaires, caractérisés par leur sobriété et leur engagement en faveur du développement durable.

Le bois, matériau noble et emblématique des Alpes, sera sans aucun doute au cœur des attentes des maîtres d'ouvrage désireux de mettre en avant l'authenticité et la durabilité. La certification Bois des Alpes constitue ici une garantie essentielle, tant pour les aspects techniques que pour l'origine de la ressource.

La certification Bois des Alpes est la seule qui garantit, non seulement la gestion durable des forêts, mais aussi une traçabilité à 100 % du bois, depuis la parcelle d'origine jusqu'à sa mise en œuvre dans une construction. Ces bois sont donc tous prélevés et transformés sur le Massif Alpin avec une traçabilité fine. Cette certification contribue à répondre aux enjeux environnementaux, mais aussi économiques et sociaux des Alpes, en maintenant une activité sur le territoire alpin. Ces objectifs de développement local et durable sont en cohérence avec la stratégie pour la filière forêt/bois alpine du Comité de Massif des Alpes.

Pour ces jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, l'ambition portée par les acteurs locaux est d'établir une hiérarchie dans la prescription et la réalisation des ouvrages : prioriser l'usage de bois local certifié, issu du massif (Bois des Alpes). Lorsque les produits ou essences ne sont pas disponibles en Bois des Alpes, les produits pourront être demandés avec le label Bois de France.

Ce principe de hiérarchisation - du bois local certifié, au national, puis à l'international si nécessaire - vise à structurer une logique de prescription cohérente qui répond aux enjeux forts de jeux vertueux, ancrés dans la transition écologique et tournés vers les territoires.

### Le Manifeste Bois des Alpes : une initiative exemplaire

En tant qu'association des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, nous tenons à saluer et à valoriser l'initiative de l'association Bois des Alpes, qui a lancé le «Manifeste Bois des Alpes». Ce manifeste incarne une démarche collective et engagée de la filière Bois des Alpes qui démontre l'engagement des parties prenantes à répondre aux besoins liés aux Jeux Olympiques. Le nombre de parties prenantes signataires (aujourd'hui 33) démontre la capacité de la filière à répondre aux besoins de ce projet ambitieux et à contribuer à des Jeux sobres et vertueux. Toutes les tailles d'entreprises sont représentées : des plus grosses scieries de la région aux plus petites ainsi que l'ensemble des corps de métiers intervenant dans la filière bois (scierie, charpentier, menuisiers, architectes, maîtres d'ouvrage, etc.)

La certification Bois des Alpes, au cœur de ce manifeste, représente non seulement l'excellence technique de nos savoir-faire régionaux, mais également une démarche responsable et respectueuse de l'environnement.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques d’hiver 2030 représentent une opportunité unique pour les Alpes françaises de montrer leur engagement en faveur du développement durable et de la valorisation des ressources locales. Le «Manifeste Bois des Alpes» est un élément clé de cette démarche. Soutenir cet effort, c’est réaffirmer notre soutien dans la mise en œuvre d’une économie locale et durable, fondée sur le respect de nos ressources naturelles.

L’association Bois des Territoires du Massif Central, qui porte la certification éponyme, est aujourd’hui signataire de ce manifeste. Elle soutient l’initiative qui met en valeur la hiérarchisation de la prescription, vision indispensable et vertueuse pour mobiliser les ressources et savoir-faire au plus proche des porteurs de projets.




**Bois des Alpes, en quelques chiffres**

La forêt et le bois dans les Alpes c’est :

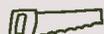


**113 entreprises**  
et sites **certifiés** Bois des Alpes

**1 Milliard d’€**  
de chiffres d’affaire cumulé



**2,2 Millions d’ha**  
de **forêt**, soit 54 %  
de boisement



**15 000 m<sup>3</sup>**  
de bois certifiés Bois des Alpes  
**commercialisés en 2023**



**22 209**  
**emplois dans la filière**  
**bois alpine**

**6 034** entreprises



**222**  
réalisations « **collectives** »  
livrées avec du Bois des Alpes  
(public ou privé)



**25 Millions**  
d’**investissement** des  
entreprises entre 2014- 2020  
pour améliorer leur productivité  
dans le massif alpin



## Pédagogie | Dans 1000 communes, la forêt fait école - Webinaire annuel

Le webinaire qui s'est tenu le 20 mars 2025 pour le programme «Dans 1000 communes, la forêt fait école» a réuni une vingtaine de participants. Cet événement a été l'occasion de présenter en détail le projet des Forêts pédagogiques, une initiative permettant aux enfants d'acquérir des connaissances pratiques et théoriques sur la forêt.

Lors de ce webinaire, Hervé Bosson, élu à la commune de Saint-André-de-Boège, a partagé son témoignage sur l'expérience de sa commune avec une Forêt pédagogique. Il a expliqué comment cette initiative a permis de sensibiliser les élèves à l'importance de la gestion durable des forêts, à la biodiversité et à sa multifonctionnalité.



Pour ceux qui n'ont pas pu assister à ce webinaire, le replay est disponible sur le lien suivant : <https://www.communesforestieres-aura.org/foretspedagogiques.php>

Ce programme représente une opportunité unique pour les communes de s'engager dans une démarche éducative et environnementale, en faisant de la forêt un véritable outil pédagogique au service des générations futures.

## Vie associative | Les Assemblées Générales des associations



# ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

## DES ASSOCIATIONS DES COMMUNES FORESTIÈRES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MARS	AVRIL	AVRIL	MAI	JUIN	JUIN	JUIN	JUILLET	SEPTEMBRE			
17	11	18	13	6	7	17	3 ET 4	26	DATE À VENIR	DATE À VENIR	DATE À VENIR
COFOR 43	COFOR 74	COFOR 15	COFOR 07	COFOR 38	COFOR 73	COFOR 63	UR COFOR AURA	COFOR 26	COFOR 01	COFOR 03	COFOR 42

# Actualités départementales



## 01-42

### Florine DUMAY, nouvelle Chargée de mission Ain, Loire, Rhône au service des élus

Originnaire de Lorraine, Florine est passionnée par la gestion forestière. Diplômée en biologie et en gestion forestière (Université de Lorraine, AgroParisTech), elle a exercé pendant quatre ans comme formatrice en sylviculture et sciences forestières. Elle rejoint les Communes forestières en mai, avec l'envie d'apporter son énergie et ses compétences au service des élus dans toutes les missions portées par l'association.

Basée à Chambéry et à Cormaranche-en-Bugey, dans les locaux de VisioBois, Florine intervient sur les départements de l'Ain, du Rhône et de la Loire. [...] [Lire la suite](#)



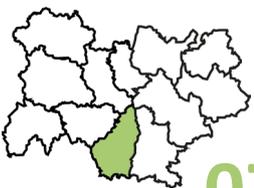
## 03

### Une nouvelle chargée de mission pour le Puy-de-Dôme et l'Allier

Clémence Magnaud nous a rejoint le 17 mars dans nos bureaux de Lempdes, en tant que chargée de mission Puy-de-Dôme et Allier :

« Originnaire de l'Allier, c'est un parcours presque en ligne droite qui m'amène aux Communes forestières en tant que chargée de mission Allier et Puy-de-Dôme.

En effet, après une formation initiale en ingénierie mécanique et 6 années en Recherche & Développement dans l'industrie, je retourne sur les bancs de l'université en 2021 pour suivre un M2 Gestion du territoire et développement local à Clermont-Ferrand. [...] [Lire la suite](#)

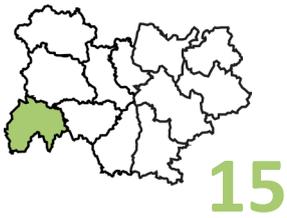


## 07

### Politiques forestières locales : Trois questions à Alain Féougier, président des Communes forestières de l'Ardèche

En 2024, le Conseil Départemental de l'Ardèche votait son 4ème plan pour coordonner et animer la politique forestière. De la DFCI au foncier, en passant par l'adaptation au changement climatique et la mobilisation des bois locaux, ce document stratégique ambitionne de prendre la forêt dans sa globalité. L'association des Communes forestières est un partenaire essentiel du département et le département finance ses actions phares pour répondre aux objectifs de ce plan.

À l'occasion du premier anniversaire de sa mise en œuvre, nous avons posé trois questions à Alain Féougier sur les enjeux et le bilan de ce plan. [...] [Lire la suite](#)



### **Copil PNR Aubrac - Signature d'une convention pour renforcer le partenariat avec les Communes forestières**

Le Comité de Pilotage de la Charte forestière Territoriale de l'Aubrac s'est réuni le 12 mars 2025 à Peyre-en-Aubrac. Cette réunion a permis de faire un point sur les actions menées dans le cadre de la CFT et de renforcer le partenariat entre les Communes forestières et le PNR de l'Aubrac, en intégrant l'association des Communes forestières du Cantal à la convention de partenariat. Celle-ci permet notamment de consolider un partenariat de travail pour accompagner les collectivités sur les thématiques forestières, d'aménagement et de développement de l'utilisation du bois, dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de la charte forestière de territoire. L'après-midi a été consacré à la visite d'enclos-exclos en forêt, permettant de voir la pression du gibier sur la forêt. [Lien de l'article](#)

### **Forêt pédagogique de Clavières - 2<sup>ème</sup> journée de l'année scolaire 2024/2025**

Le 14 mars dernier, les élèves de l'école de Ruynes-en-Margeride ont réalisé leur deuxième journée de l'année en lien avec le programme « Dans 1000 Communes la forêt fait école ».

Au programme :

- Visite de la scierie du Milieu avec le dirigeant de l'entreprise Foresterra propriétaire de la scierie ;
- Découverte de la coupe sur la parcelle de forêt de Clavières, géré par les enfants avec Rémy Cols, Technicien Forestier Territorial de l'ONF ;
- Découverte du jeu « Forestiers, à vous de jouer ! » conçu par les Communes forestières Normandie et adapté par la FNCOFOR dans le cadre du programme avec Victor Gourmelon, chargé de mission pour le programme à la FNCOFOR et Fabien Lamy, chargé de mission des Communes forestières Cantal.[...] [Lire la suite](#)

### **Assemblée Générale des Communes forestières du Cantal**

L'Assemblée générale de l'association des Communes forestières du Cantal s'est déroulée le 18 avril dernier à Allanche.

Ce moment important de la vie associative a débuté par l'accueil du Maire d'Allanche Philippe ROSSEL, une introduction du président Jean-Marc Boudou, complété par les interventions d'Alain GODARD, représentant de la Fédération Nationale des Communes forestières et de Romain HELARD, sous-préfet du Cantal.

L'assemblée s'est poursuivie par le rapport d'activité 2024, le rapport financier, le budget prévisionnel et le programme d'action prévu en 2025.

À noter, la mise en place par l'association du spectacle débat « Il était un bois » mardi 13 mai 2025 à 20h30, au cinéma de Murat.

L'assemblée s'est conclue par des échanges et un verre de l'amitié. [Lien de l'article](#)

### Atelier prospective du PNRVA - Renouveau de la charte

Dans le cadre de la révision de la charte du Parc des Volcans d'Auvergne et à la suite de la réalisation du diagnostic du territoire, les partenaires techniques et institutionnels du Parc ont été conviés le 1er avril dernier, à Condat, à un atelier de concertation portant sur la hiérarchisation et la caractérisation des grands objectifs de la future charte 2028 » 2043 du Parc au regard des enjeux mis évidence.

Le chargé de mission des Communes forestières Cantal a participé à cet atelier, afin que la filière forêt-bois soit bien prise compte dans cette démarche. Cette journée fut aussi l'occasion de pouvoir échanger avec l'ensemble des acteurs sur les différentes thématiques qu'un parc peut porter.

Sur la base de cette première rencontre, le prochain atelier du 27 mai présentera l'arborescence de la future charte et les démarches opérationnelles à envisager au sein de celle-ci. [Lien de l'article](#)

### Spectacle-débat - Il était un bois à Murat

Les Communes forestières du Cantal, en collaboration avec les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, ont proposé gratuitement le spectacle-débat « Il était un bois » mardi 13 mai 2025, au cinéma du Murat. L'objectif était de dépassionner le débat et d'utiliser le théâtre et le dessin pour initier le grand public au monde complexe de la forêt, de la filière bois, du dérèglement climatique et de la transition écologique.

Environ 80 personnes étaient présentes pour appréhender le sujet et échanger sur les différentes thématiques, dont notamment 44 élèves du Lycée des métiers du bois et de la montagne de Murat. Le débat s'appuyait notamment sur des experts de la filière tels que l'Office National des Forêts, le Conservatoire des Espaces Naturels, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ou encore l'association des Communes forestières Cantal. [...] [Lire la suite](#)



### Intégration d'un bien sans maître au patrimoine communal à Marignac en Diois

Dans le cadre de son accompagnement aux communes, soutenu par le Conseil Départemental de la Drôme, l'association des Communes forestières de la Drôme aide les élus locaux dans des procédures d'acquisition des biens susceptibles d'être sans maîtres. Ces procédures, prévues par la loi, sont menées sur le long terme et constituent un travail de longue haleine, puisqu'il faut compter entre une et deux années pour intégrer les biens identifiés comme effectivement sans maître dans le domaine de la commune. Intégrer ces biens dans le domaine communal, c'est devenir acteur de la lutte contre le morcellement forestier ; une politique forte aujourd'hui portée par les différents acteurs forestiers.

Parmi les communes accompagnées par les COFOR 26 depuis le début du mandat, la commune de Marignac est l'une des premières à avoir intégré une parcelle sans maître dans le patrimoine de sa commune, d'une surface de 2,5 hectares. [...] [Lire la suite](#)

### Forêts pédagogiques : Première sortie pour les élèves de Luc en Diois

Le mardi 6 mai 2025, trois classes de l'école Jean ABONNENC, située à Luc-en-Diois, ont effectué leur première sortie en forêt aux côtés de l'Office National des Forêts et des Communes forestières de la Drôme.

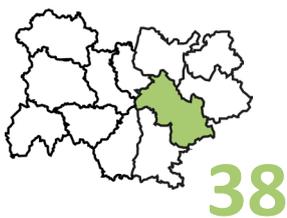
Tout au long de la matinée, trois classes se sont succédées pour venir découvrir les différents ateliers disposés sur la parcelles forestière mise à la disposition de l'école par la municipalité. L'objectif de cette matinée découverte : comprendre le rôle multifonctionnel de la forêt.

Cette matinée a permis de donner aux élèves des bases communes sur le milieu forestier ainsi que sur ses rôles et fonctions. La prochaine étape sera le 20 mai, date à laquelle les élèves pourront visiter une parcelle ayant connu d'anciennes coupes, afin d'aborder avec eux les notions de gestion forestière et d'exploitation du bois.[...] [Lire la suite](#)

### **Sensibiliser les collégiens et étudiants au rôle de l'élu forestier**

Le mois d'avril s'est teinté d'interventions nouvelles en matière de pédagogie, avec un public différent de celui habituellement sensibilisé au cours des sorties en forêt pédagogique ou des formations dispensées aux élus.

Le 15 avril 2025, le Président Eric BELVAUX a animé un atelier de sensibilisation auprès de deux classes de sixième de la cité scolaire de Die. Au programme, visite d'une parcelle de pins noirs, explication des grands chiffres sur la forêt française et drômoise, jeux de société autour de la forêt, ... L'objectif de cette intervention était de sensibiliser les collégiens à la multifonctionnalité de la forêt, d'expliquer quels sont les différents types de propriétaires en France, dans quelles proportions, quels sont les modes de gestion qui existent, comment se manifeste le changement climatique, etc.[...] [Lire la suite](#)



### **La Forêt de Chartreuse : Un Joyau Naturel Labellisé « Forêt d'Exception® »**

Depuis le 13 février 2015, la forêt publique de la Grande Chartreuse bénéficie du prestigieux label national Forêt d'Exception®, une distinction qui récompense les territoires forestiers remarquables, engagés dans une gestion durable et une gouvernance participative. Ce label est le fruit d'un travail collectif entre l'Office national des forêts (ONF), le Parc naturel régional de Chartreuse, les collectivités locales, les habitants et de nombreux partenaires du territoire.

Une gestion concertée pour un patrimoine vivant :

La labellisation « Forêt d'Exception® » s'appuie sur une dynamique de concertation et d'innovation. Dès l'attribution initiale du label, plusieurs actions concrètes ont été engagées. [...] [Lire la suite](#)

### **La filière forêt-bois : un levier stratégique pour des territoires durables dans les SCoT et les PCAET**

La filière forêt-bois : un levier stratégique pour des territoires durables dans les SCoT et les PCAET

L'Association des Communes forestières est présente aux côtés des communes et des intercommunalités pour les accompagner dans la définition et la mise en œuvre de leur politique forêt-bois. Forte de son expertise, elle soutient les territoires dans la valorisation durable de cette filière essentielle, à la croisée des enjeux économiques, environnementaux et sociaux. L'intégration des enjeux forestiers dans les documents de planification territoriale, tels que les SCoT et les PCAET, est désormais une condition essentielle pour construire des territoires durables, sobres et résilients. [...] [Lire la suite](#)

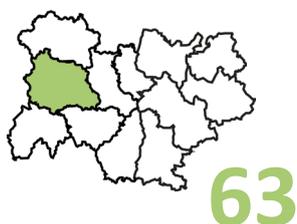
### Plus on est de fous, plus on rit (des dangers) !

Maîtrise des populations de ravageurs, pollinisation, dissémination de graines, apport de nutriments pour la croissance des arbres, source d'inspiration d'innovations technologiques et sociologiques... en plus d'être belle, la biodiversité forestière nous est très utile !

Sans l'autour des palombes, superprédateur capable de foncer à près de 100 km/h sur ses proies avec une dextérité remarquable pour éviter les obstacles en forêt, les mulots, campagnols, écureuils et geais, avides des graines des arbres, réduiraient les chances de régénération naturelle des forêts.

Sans les mulots, les campagnols, les écureuils, et les geais, beaucoup moins de graines seraient enfouies dans le sol et trouveraient alors les conditions propices à leur germination et à l'apparition de jeunes arbres.

Sans les renards, les graines seraient disséminées « moins loin », avec pour conséquence un brassage génétique des végétaux moins important et sur le long terme une moins bonne résistance aux aléas (climatiques, sanitaires...). Et en conséquence, les forêts seraient moins « mélangées ». [...] [Lire la suite](#)



### Une nouvelle chargée de mission pour le Puy-de-Dôme et l'Allier

Clémence Magnaud nous a rejoint le 17 mars dans nos bureaux de Lempdes, en tant que chargée de mission Puy-de-Dôme et Allier :

« Originaire de l'Allier, c'est un parcours presque en ligne droite qui m'amène aux Communes forestières en tant que chargée de mission Allier et Puy-de-Dôme.

En effet, après une formation initiale en ingénierie mécanique et 6 années en Recherche & Développement dans l'industrie, je retourne sur les bancs de l'université en 2021 pour suivre un M2 Gestion du territoire et développement local à Clermont-Ferrand. [...] [Lire la suite](#)

### Atelier prospective du PNRVA - Renouvellement de la charte

Dans le cadre de la révision de la charte du Parc des Volcans d'Auvergne et à la suite de la réalisation du diagnostic du territoire, les partenaires techniques et institutionnels du Parc ont été conviés le 1er avril dernier, à Condat, à un atelier de concertation portant sur la hiérarchisation et la caractérisation des grands objectifs de la future charte 2028 » 2043 du Parc au regard des enjeux mis évidence.

Le chargé de mission des Communes forestières Cantal a participé à cet atelier, afin que la filière forêt-bois soit bien prise compte dans cette démarche. Cette journée fut aussi l'occasion de pouvoir échanger avec l'ensemble des acteurs sur les différentes thématiques qu'un parc peut porter.

Sur la base de cette première rencontre, le prochain atelier du 27 mai présentera l'arborescence de la future charte et les démarches opérationnelles à envisager au sein de celle-ci. [Lien de l'article](#)



73

### **Les Forestivités : un festival inédit en Savoie pour célébrer la forêt et le bois du 19 octobre au 2 novembre 2025**

Un festival porté par les Communes forestières et le Pôle Excellence Bois

La Savoie s'apprête à accueillir pour la première fois les Forestivités, un festival biennal dédié à la célébration de la forêt et du bois. Du 19 octobre au 2 novembre 2025, cet événement, d'abord né en Isère, s'étendra à travers le département savoyard, offrant aux habitants et visiteurs une immersion complète dans l'univers forestier.

Porté par l'Association des communes forestières de Savoie et le Pôle Excellence Bois, il a été construit en collaboration avec tous les acteurs forestiers et de la filière bois. Ce festival, ouvert à tous, vise à mettre en lumière les multiples facettes de la forêt savoyarde, un écosystème vivant où se croisent production de bois, activités de plein air, préservation de l'environnement et gestion durable des espaces naturels. [...] [Lire la suite](#)

### **Participation de l'association des Communes forestières de Savoie à la journée des Maires et des collectivités à Albertville le 27 mars 2025**

L'Association des Communes forestières de Savoie a une nouvelle fois été présente à la journée des Maires et des collectivités de la Savoie à la halle Olympique d'Albertville, un événement biennal incontournable pour les élus locaux et les acteurs du développement territorial. Cette participation souligne l'engagement continu de l'association envers la gestion durable des forêts et le soutien aux communes dans leurs projets forestiers.

Le stand de l'association a été un lieu d'échange privilégié entre les élus locaux et les représentants de l'association. Ils ont pu discuter des diverses initiatives mises en place par l'association pour aider les communes dans toutes leurs démarches. Ce fut également l'occasion de répondre aux différentes interrogations des élus locaux sur leurs problématiques forestières.

Nous remercions grandement l'Association des Maires de Savoie qui une nouvelle fois nous a permis d'être présents à leurs côtés sur le salon. [Lien de l'article](#)

### **Rencontre COFOR 73 et 74/ONF/Scieurs**

Comme chaque année avant les ventes de printemps, les acteurs de la filière forêt-bois publique se réunissent avec les scieurs pour échanger et préparer la saison estivale. Cette période est marquée par la grande vente de printemps qui se tiendra le 10 juin à l'ISETA, à Poisy, et les exploitations de bois (vert et scolyté).

Cette rencontre s'est tenue cette année encore à la maison de l'agriculture de la Haute-Savoie en présence des représentants des Communes forestières de la Savoie et de la Haute-Savoie, de l'ONF ainsi que du groupement des scieurs des pays de Savoie. [...] [Lire la suite](#)



### Rencontre COFOR 73 et 74/ONF/Scieurs

Comme chaque année avant les ventes de printemps, les acteurs de la filière forêt-bois publique se réunissent avec les scieurs pour échanger et préparer la saison estivale. Cette période est marquée par la grande vente de printemps qui se tiendra le 10 juin à l'ISETA, à Poisy, et les exploitations de bois (vert et scolyté).

Cette rencontre s'est tenue cette année encore à la maison de l'agriculture de la Haute-Savoie en présence des représentants des Communes forestières de la Savoie et de la Haute-Savoie, de l'ONF ainsi que du groupement des scieurs des pays de Savoie. [...] [Lire la suite](#)

### Assemblée Générale 2025

Le 11 avril s'est tenue l'Assemblée Générale des COFOR74 sur la commune de Magland.

Avant la traditionnelle AG statutaire, une vingtaine de personnes ont eu la possibilité de visiter un site exceptionnel, une scierie battante historique remise en état de marche par Mr Anthoine, décolleteur de la vallée de l'Arve.

Au programme de l'AG2025, le rapport moral et financier présenté par Loïc Hervé en tant que président, et Sylvianne Noël, trésorière de l'association ainsi que le rapport d'activité. Le changement climatique avec la crise scolyte et le risque feu de forêt ont pris évidemment une place importante dans les sujets traités, tout comme l'équilibre sylvo-cinégétique et la place de l'élu dans l'aménagement du territoire et la prise en compte de la forêt dans ces décisions de gestion.

De par la qualité de son travail pour le programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » la directrice de l'école de Magland a été invitée à témoigner et présenter le travail de son établissement.

Enfin, pour remercier ces années d'engagement à l'association des COFOR74, Philippe Macheda s'est vu remettre la médaille de l'ordre du mérite agricole en fin d'assemblée. [Lien de l'article](#)

### Recrutement d'un.e chargé.e de mission de Haute-Savoie

Aujourd'hui, nous recrutons un ou une chargé.e de mission pour la Haute-Savoie, pour développer et coordonner les actions de l'association départementale !

Pour plus d'informations sur le poste : [Lire la suite](#)

## Les publications de la Fédération



Documents **disponibles en ligne** et aussi dans vos boîtes mails.

## À LA UNE DE LA FÉDÉRATION

Cliquez sur chaque article pour accéder directement au **site de la Fédération**.

### Congrès de la Fédération nationale des Communes forestières : Du jeudi 19 juin au vendredi 20 juin 2025

Le prochain Congrès aura lieu au Théâtre Durance, Scène nationale Les Lauzières, 04160 Château-Arnoux-Saint-Auban et dans les alentours de Sisteron pour les visites.

### Mission COFOR-international en Guinée

Une délégation de COFOR-international, composée de Philippe Canot, de Patricia Morhet-Richaud, d'Eric Belvaux et d'Etienne Escudier, s'est rendue en Guinée du 2 au 9 avril à l'invitation du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.

### L'impossible mise en oeuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR), a adressé, ce 24 avril, une note de positionnement au gouvernement afin d'alerter sur les obstacles croissants rencontrés dans la mise en oeuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), pourtant renforcées par la loi du 10 juillet 2023.

### Les nouveaux standards de PEFC

En tant que membre de PEFC France, la Fédération nationale des Communes forestières a activement participé aux travaux permettant de réviser le référentiel PEFC France. Ces nouvelles exigences de gestion forestière durable, appelées « nouveaux standards », entrent aujourd'hui en vigueur.

### Notre-Dame de Paris renaît au coeur des forêts françaises

Le 7 décembre 2024, la cathédrale Notre-Dame de Paris a rouvert ses portes avec, abritant sous son toit un fragment de patrimoine issu en partie de dons de chênes provenant de forêts communales.

### Le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)

La phase de consultation de ce PNACC3 est maintenant terminée. Cette politique publique ambitionne de mettre en cohérence différentes politiques sectorielles sur la problématique d'adaptation au changement climatique.

# Nous contacter



**Union régionale des Associations  
des Communes forestières  
Auvergne-Rhône-Alpes**  
256 rue de la République  
73000 CHAMBÉRY  
04 79 60 49 05

**Alain Meunier** - *Président*  
**Jessica Masson** - *Directrice*  
06 27 24 94 59 | [jessica.masson@communesforestieres.org](mailto:jessica.masson@communesforestieres.org)  
**Guillaume David** - *Directeur adjoint*  
06 10 78 76 55 | [guillaume.david@communesforestieres.org](mailto:guillaume.david@communesforestieres.org)

Retrouvez tous les membres de l'équipe  
sur la page "Qui sommes-nous" de notre site internet



**Ain | Loire | Rhône**  
VisioBois  
271 route de l'Alagnier  
01110 CORMARANCHE-EN-BUGEY

**Florine Dumay** - *Chargée de mission Ain, Loire et Rhône*  
06 65 24 69 16 | [florine.dumay@communesforestieres.org](mailto:florine.dumay@communesforestieres.org)



**Haute-Savoie**  
Chambre d'agriculture  
52 avenue des îles  
74000 ANNECY

**Paul Grosjean** - *Chargé de mission de la Haute-Savoie*  
06 61 93 73 49 | [hautesavoie@communesforestieres.org](mailto:hautesavoie@communesforestieres.org)



**Savoie**  
256, rue de la République  
73000 CHAMBÉRY

**Lucile Buisson** - *Chargée de mission de la Savoie*  
06 22 92 06 50 | [lucile.buisson@communesforestieres.org](mailto:lucile.buisson@communesforestieres.org)



**Isère**  
1 Place Pasteur  
38000 GRENOBLE

**Anaëlle Fayolle** - *Chargée de mission de l'Isère*  
07 67 40 30 20 | [isere@communesforestieres.org](mailto:isere@communesforestieres.org)  
**Stéphanie Cuttat** - *Chargée de mission "Un arbre, un habitant en Isère"*  
07 67 81 36 83 | [stephanie.cuttat@communesforestieres.org](mailto:stephanie.cuttat@communesforestieres.org)



**Ardèche**  
10 place Olivier de Serres  
07200 AUBENAS

**Mathieu Soares** - *Chargé de mission de l'Ardèche*  
06 08 01 06 74 | [mathieu.soares@communesforestieres.org](mailto:mathieu.soares@communesforestieres.org)



**Drôme**  
2 avenue Maurice Faure  
26150 DIE

**Constance Le Lay** - *Référente régionale formation et chargée de mission Drôme*  
06 46 41 45 18 | [constance.le.lay@communesforestieres.org](mailto:constance.le.lay@communesforestieres.org)



**Haute-Loire | Puy-de-Dôme |  
Allier | Cantal**  
Maison de la forêt et du bois  
10 allée des eaux et forêts  
63370 LEMPDES

**Clémence Magnaud** - *Chargée de mission de l'Allier et du Puy-de-Dôme*  
06 59 21 26 63 | [clemence.magnaud@communesforestieres.org](mailto:clemence.magnaud@communesforestieres.org)

**Cécile Martin** - *Chargée de mission de la Haute-Loire*  
06 58 57 59 91 | [cecile.martin@communesforestieres.org](mailto:cecile.martin@communesforestieres.org)

**Fabien Lamy** - *Référent régional bois construction et chargé de mission du Cantal*  
06 65 20 07 25 | [fabien.lamy@communesforestieres.org](mailto:fabien.lamy@communesforestieres.org)



**Communes forestières  
Auvergne-Rhône-Alpes**

**f in** CoforAURA

[aura@communesforestieres.org](mailto:aura@communesforestieres.org)  
[www.communesforestieres-aura.org](http://www.communesforestieres-aura.org)